



Déclarations et Discours

No. 79/8

LA CNUCED-V: DEUXIÈME RÉUNION EN ASIE

Déclaration de M. Larry A.H. Smith, sous-chef et leader de la délégation canadienne à la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (Manille, 9 mai 1979)

... Lors de la réunion du Groupe des 77 tenue récemment à Arusha, le président Nyerere de la Tanzanie a noté que le changement est non seulement souhaitable, mais inévitable. Ce thème, avancé par l'un des dirigeants africains les plus distingués, résume l'essentiel de l'attitude canadienne face aux inégalités flagrantes des niveaux de revenus des riches et des pauvres; en effet, le spectre de centaines de millions de personnes vivant encore dans un état de pauvreté absolue ne peut être sciemment et délibérément toléré. Le changement est en outre inévitable, tout simplement parce que nous n'avons pas la possibilité de décider de l'accepter ou de le refuser. Le processus est évolutif et continu et — on doit bien le reconnaître — il échappe souvent au contrôle des gouvernements. Compte tenu de la capacité limitée qu'ont les gouvernements d'intervenir dans ces processus ainsi que des intérêts communs de nos économies toujours plus interdépendantes, il nous appartient plutôt de décider de la façon d'influer sur les changements, en favorisant ceux qu'il est souhaitable d'obtenir et possible d'accélérer, en retardant ceux qui doivent être contenus et en réorientant ceux qui peuvent l'être, de façon à assurer que notre ordre économique international en évolution ait des retombées bénéfiques sur toutes les nations et sur tous les peuples. Par contre, nous ne pouvons évidemment pas nous permettre de croire que le simple échange de paroles ou la simple élaboration de résolutions compliquées auront en eux-mêmes une incidence quelconque sur le monde qui nous entoure, sauf si ces activités se fondent réellement sur les forces qui modèlent notre planète.

Se référant à sa propre expérience en Tanzanie, le président Nyerere a également affirmé que "planifier revenait à choisir". Ce choix s'impose ici-même, au sein de la CNUCED, tout comme dans nos discussions sur le développement au sein des diverses institutions; il doit porter non seulement sur les priorités, mais aussi sur les instruments — commerciaux, financiers ou administratifs — choisis pour s'adapter au changement. Il faut opérer un choix quant à la façon dont nous combinons ces instruments et quant à la façon dont nous réagissons face aux buts recherchés et aux effets secondaires parfois sérieux qu'ils peuvent avoir sur la croissance ou la distribution.

Étant donné l'inévitabilité du changement et la possibilité de choisir, nos réalisations à ce jour devraient-elles être source d'encouragement ou de découragement? Il y a raison d'être à la fois optimiste et pessimiste. Il ne fait pas de doute qu'il y a eu certains progrès. Les 25 dernières années ont été caractérisées par une croissance sans précédent pour les pays en développement, tant du point de vue de leur produit national brut que de leur revenu par habitant. Il y a eu nette amélioration des normes en matière de logement, d'éducation, de santé, de nutrition et d'espérance de vie. Il serait tout aussi téméraire d'ignorer ces signes de changement que de s'en contenter.

Les défis se font toujours plus importants, justement du fait de notre évolution constante.

Que le rythme du changement et du progrès économique varie considérablement d'un pays à l'autre ne devrait pas nous étonner. Chacune de nos nations se distingue par son capital-ressources, la taille de sa population, sa situation géographique, sa répartition territoriale, sa capacité de production, sa structuration sociale et ses idéaux propres. Nous reconnaissons au moins certaines de ces distinctions dans la panoplie des noms qui composent actuellement le jargon international: "pays les moins avancés", "insulaire en développement", "sans littoral", "les plus durement touchés", "à revenus intermédiaires", "nouvellement industrialisés", "exportateurs de pétrole", etc.

De tous ces pays, ceux à revenus intermédiaires et supérieurs ont connu ces dernières années les plus grands succès économiques. Leur produit national brut (PNB) réel et leur PNB par habitant se sont accrus beaucoup plus rapidement que ceux des pays industrialisés. Certains se sont fortement industrialisés et comptent pour une part croissante de la production et des échanges internationaux de produits manufacturés et de produits de base. La fourchette des revenus de certains pays en développement est maintenant plus large que celle de certains pays dits "industrialisés". Les spécialistes de la prospective se plaisent à projeter ces tendances dans l'avenir; ils sont d'avis que les pays en développement de quelque 500 millions d'habitants pourront, avant 20 ans, être à juste titre considérés comme des pays "développés" et que nombre d'autres évolueront dans le même sens. Que nous acceptions ou non cette catégorisation, la communauté internationale devrait tirer une certaine satisfaction de ces tendances.

Les succès réalisés par ces pays ne devraient toutefois pas nous mener à l'autosatisfaction vis-à-vis du processus de développement. La pauvreté et la misère se maintiennent à des niveaux intolérables dans notre "village planétaire", et elles doivent servir de point de convergence pour une action concentrée et concertée. Il faut aider les pays à taux de croissance plus faible à se rattraper. Des questions aussi importantes que les ressources financières, le développement alimentaire et agricole, l'industrialisation, l'énergie, la commercialisation, le transport et le transfert de technologie ne sont pas encore réglées, notamment dans les pays les plus démunis. Mais les succès obtenus prouvent sans équivoque, il nous semble, que le système international évolue et peut accepter le changement en dépit de ses lacunes. Nombre des questions qui seront traitées lors de la Conférence découlent en fait de cette réussite. Nous devrions tirer encouragement du fait que, dans ces cas, nous ne sommes pas en présence de problèmes de stagnation, mais plutôt d'ajustements nécessités par un processus dynamique de changement et par une restructuration fondamentale de l'économie internationale.

En bref, nous ne devons pas avoir comme objectif premier, à mon avis, de chercher vainement à renverser le cours de l'histoire et de nous accrocher futilement à des privilèges ou à des avantages; nous devons plutôt chercher dans un esprit positif les façons de collaborer plus étroitement à notre avancement mutuel. Ce que l'un d'entre nous gagne n'est pas une perte pour l'autre. Nous devrions tous nous considérer comme membres d'une grande famille de nations interdépendantes ayant chacune de

plus en plus la possibilité d'aider les autres ou de leur nuire. Ces deux facettes ont été mises en relief ces dernières années: nombre de nos économies étant touchées par l'inflation, le chômage, le relâchement de la production industrielle, les fluctuations de change et les crises financières. Les gouvernements des pays industrialisés et en développement ont eu naturellement tendance à chercher des réponses nationales à court terme à des problèmes immédiats sérieux. Nous oublions quelquefois que, dans ce monde où l'interdépendance est de plus en plus une réalité et non seulement un slogan, les interactions économiques deviennent si fortes qu'un pays ne peut résoudre ses problèmes de base en s'isolant de la communauté internationale. Il faudra donc nous efforcer, pendant cette Conférence, de restaurer la perspective à long terme d'une communauté de nations interdépendantes fondée sur un intérêt particulier.

La CNUCED a choisi un moment opportun pour sa deuxième réunion en Asie. Lorsqu'elle a été convoquée à Nouvelle-Delhi, il y a tout juste un peu plus de dix ans, le processus d'articulation des questions de développement n'était qu'à peine entamé. Nous nous réunissons aujourd'hui à Manille alors que le processus de négociation de fond ne vient réellement que de débiter. Les CNUCED I, II et III ont permis d'acheminer la communauté internationale vers une définition des buts et objectifs du processus de développement international. Les propositions de changement économique élaborées lors des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale des Nations Unies constituent maintenant une bonne partie de l'ordre du jour des discussions sur les questions de développement. La CNUCED IV a préparé le passage de l'énumération détaillée des grandes questions à l'amorce du processus de négociations proprement dit. Si la CNUCED V se veut un instrument efficace de promotion du changement, elle devra elle aussi choisir soigneusement les questions sur lesquelles elle désire exercer un leadership et adopter une approche qui suscitera la confiance chez tous les États membres.

Il ne faudrait pas s'étonner si ce processus de négociations ne se fait pas sans heurts, s'il prend du temps, si ses résultats ne satisfont souvent pas nos objectifs et supposent des compromis. Les questions maintenant négociées sont à la fois plus complexes et plus importantes. Les gouvernements ne sont pas tous d'accord sur les meilleures solutions à apporter aux problèmes. Les changements ne produiront pas tous les mêmes avantages et les avantages ne seront pas tous équitablement répartis.

La CNUCED tire sa vigueur du fait qu'elle peut s'adapter à une conjoncture en évolution. Son premier secrétaire général, M. Raoul Prebisch, a incité l'organisation à comprendre son rôle et ses possibilités, démontrant ainsi que les problèmes dont s'occupe la CNUCED sont des problèmes communs à toute l'humanité et que le bien commun de cette humanité peut être servi au mieux par la reconnaissance du fait que tous les hommes et toutes les nations partagent la responsabilité de leur solution. Ses successeurs, Manuel Perez-Guerrero, et notre actuel secrétaire général, Gamani Corea, ont fait de la CNUCED un instrument de délibérations et de négociations de première importance pour le système économique international. Il nous incombe notamment de nous assurer que cet instrument continuera d'être efficace.

De par son mandat, la CNUCED a la possibilité unique de donner une importance et

un élan particuliers à des négociations qui avantageront des groupes importants de pays en développement et ce, sous des angles peut-être différents, mais tout aussi souhaitables.

Le succès des récentes négociations de Genève entourant la création d'un Fonds commun en est un exemple digne de mention. Nous considérons cet événement comme une réussite majeure et nous veillerons à ce que les bénéfices éventuels du Fonds soient répartis entre des pays qui se distinguent l'un l'autre par leur dotation en ressources et leur potentiel de production. Au moment opportun, le Canada se dispose à apporter une contribution volontaire au deuxième "guichet" du Fonds, compris une fraction de sa contribution établie à 1 million de dollars, sous réserve évidemment de l'approbation du Parlement.

La CNUCED a également la possibilité de compléter les travaux menés au sein d'autres organismes. Les Négociations commerciales multilatérales offrent d'importantes réductions tarifaires et une nouvelle réglementation des mesures non tarifaires qui avantagera toutes les nations commerçantes. Nous devrions saluer ces résultats comme une preuve de notre refus effectif de succomber aux pressions protectionnistes. A l'évidence, aucun des objectifs déclarés des participants ne sera pleinement réalisé; c'est là l'essence du processus de négociation. Toutefois, nous allons tout de même réaliser au moins certains de nos objectifs et nous avons tout à gagner d'échanges internationaux plus libres et d'une meilleure réglementation du système commercial. Les pays en développement tireront avantage des concessions accordées par les puissances commerciales industrialisées en vertu de la clause de la nation la plus favorisée (CNPF), ainsi que d'autres négociations plus directes, dont certaines ne sont pas encore terminées. Un certain nombre de pays industrialisés ont déjà appliqué ces concessions à certains "produits tropicaux" particulièrement importants pour les pays en développement. Dans le cas du Canada, ces concessions portaient en 1977 sur environ 150 millions de dollars de produits tropicaux importés des pays en développement. Outre ces améliorations générales et particulières à la commercialisation des exportations des pays en développement, le Tokyo Round permettra d'intégrer au système du GATT des dispositions spécifiques visant à mieux répondre aux besoins et contextes particuliers du monde en développement.

La complémentarité des rôles de la CNUCED et du GATT se reflète également dans le programme intégré pour les produits de base (PIPB), dans le système généralisé de préférences (SGP) ainsi que dans des co-entreprises comme le Centre du commerce international.

Tout aussi importants, les travaux de la CNUCED complètent également ceux d'autres organismes internationaux, par exemple l'utilisation de la science et de la technologie au service du développement ou encore le rôle des multinationales.

En tant qu'organisme mondial oeuvrant dans le domaine du commerce et du développement, la CNUCED doit, par l'universalité de sa composition, faire la démonstration que le processus de développement exige la collaboration et la concertation plus que l'affrontement. Aucune nation ni aucun groupe de nations ne peut s'attendre

réaliser ses objectifs de développement nationaux ou une réforme économique internationale par ses seuls efforts. Nos populations et nos économies nationales sont trop interdépendantes pour rendre une telle approche possible. Il nous reste donc à choisir à même les institutions internationales dont nous disposons les plus aptes en fonction des tâches à exécuter. Dans l'intérêt des rapports que la CNUCED entretient avec d'autres institutions internationales, il semblerait que le mieux soit que chaque organisme œuvre efficacement dans le cadre de son mandat et qu'il coopère dans les domaines où il y a interface.

Les pays en développement se rendent parfaitement compte qu'ils assument, pour l'essentiel, la responsabilité de leur propre développement. Leurs ressources comptent pour plus de 80 p. 100 des dépenses faites pour le développement. Les transferts de ressources externes consentis à des conditions de faveur, certes importants pour certains pays, ne sont qu'un supplément marginal pour le plus grand nombre. Les décisions concernant la répartition interne des investissements, les choix à opérer entre solutions concurrentes et l'affectation des crédits entre les programmes économiques et sociaux sont l'apanage exclusif des administrations et des gouvernements nationaux et doivent tenir compte des contraintes propres au système économique international. Les choix que nous pouvons faire collectivement pour contribuer au processus de développement et renforcer les efforts des gouvernements nationaux sont limités mais importants si nous voulons appuyer l'évolution d'un tel système économique.

La sagesse de nos choix dépend en partie du réalisme de notre évaluation des facteurs qui déterminent la marge de manoeuvre des gouvernements. Il est essentiel d'obtenir du public qu'il appuie les politiques intérieures et extérieures qui favorisent le processus de développement. Cette observation est particulièrement vraie dans les pays industriels en période de difficulté économique. Les projets de réorganisation de la production industrielle ou de la structure des échanges peuvent être avalisés plus facilement si l'on peut faire ressortir clairement leurs avantages pour le producteur et le consommateur. Les décisions qui influent sur les investissements dans les pays en développement ou les ajustements industriels exigent une active collaboration des décideurs des secteurs publics et privés. Nombre de propositions touchant les intérêts des pays en développement supposent la prise de décisions sur la base de critères commerciaux. Dans de tels cas, le rôle du gouvernement se limite à établir le climat approprié dans lequel l'entreprise privée peut opérer.

La politique canadienne a pour objectifs de promouvoir une croissance économique plus rapide dans les pays où le besoin s'en fait sentir, d'encourager une participation élargie au processus de développement et de contribuer à une évolution ordonnée du système économique par le recours à diverses politiques. Seuls des programmes pratiques et efficaces serviront réellement les intérêts à la fois des pays en développement et des pays industrialisés.

A notre avis, le choix le plus important est de définir les secteurs où les uns et les autres ont des intérêts communs, puis de favoriser les changements qui seront bénéfiques à l'échelle mondiale. Nous continuons de croire qu'un système libéral et dynamique offre le climat le plus prometteur à la croissance économique et au progrès social.

Le Canada croit que cette Conférence influera grandement sur le climat de la coopération internationale dans les années 80, déterminant dans une large mesure si la communauté des nations pourra continuer d'œuvrer dans l'harmonie, ou si elle éclatera dans la hargne et l'intolérance. Le Canada ne ménagera aucun effort pour que la rencontre soit constructive. Nous envisageons avec une attitude positive la session extraordinaire de l'ONU sur le développement et l'élaboration d'une stratégie internationale du développement nouvelle et efficace.

L'évolution favorable des relations économiques internationales repose peut-être tout autant sur la façon dont nous décidons d'aborder les problèmes que sur les problèmes eux-mêmes. Nous sommes préoccupés par la rigidité qu'entraîne à certains égards le système des groupes, qui peut masquer les secteurs où la souplesse est possible et inciter à l'affrontement. Pour cette conférence, je propose donc deux nouveaux groupes. Réunissons tous nos problèmes dans le premier groupe. Dans le second, rassemblons tous les membres de la CNUCED, unis dans l'affrontement avec le premier groupe. En outre, soyons réalistes quant à la complexité et à l'urgence des problèmes que nous affrontons. Ils ne pourront être résolus facilement. Les nations et les peuples sont impatients et nous ne pouvons relâcher notre effort, mais celui-ci doit être marqué au coin de la détermination et de la continuité. Le Canada croit que le progrès économique est le plus souvent réalisé par un cheminement fait d'adaptations et d'accommodements. Notre travail sera plus efficace s'il favorise un changement graduel et évolutif.

Le Canada s'est engagé à renforcer et améliorer la capacité de tous les pays à participer efficacement à l'économie internationale. Notre budget d'aide au développement qui représente plus d'un milliard de dollars par année, est consacré principalement aux nations plus défavorisées et l'aide accordée aux pays les moins développés est faite uniquement de subventions. Nous nous employons actuellement à améliorer la qualité et l'efficacité de notre programme et à maintenir son fort taux de libéralité.

En matière de commerce, nous continuerons, au sein de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et d'autres instances, à résister au protectionnisme et à favoriser l'instauration d'un traitement différencié adapté aux besoins commerciaux de certains groupes de pays, et à participer à l'élaboration d'un code de mesures de sauvegarde qui clarifiera leur application et réduira ainsi l'incertitude à cet égard, tout en tenant compte des intérêts des pays en développement. Nous étudions actuellement les moyens d'améliorer notre régime de préférences tarifaires pour les pays en développement.

Nous nous sommes efforcés de multiplier et de perfectionner les techniques de coopération économique bilatérale avec les pays en développement. Le Canada a récemment signé un accord de coopération commerciale et économique avec les membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). L'agrément que vient de recevoir la création au Canada d'un Bureau de promotion des échanges chargé d'aider tous les pays moins développés à trouver des débouchés canadiens pour leurs produits constitue un autre exemple de nos efforts dans ce domaine.

Dans les semaines qui viennent, nous ferons connaître nos positions sur les divers points de l'ordre du jour. Nous souhaitons tout particulièrement appuyer les efforts visant à rendre la CNUCED plus apte à remplir son mandat au chapitre du commerce et du développement. Nous nous efforcerons de parvenir à clarifier les liens que la CNUCED entretient avec les organisations et les institutions internationales et intergouvernementales qui ont des rôles particuliers à jouer dans les relations économiques internationales. Ce faisant, nous nous efforcerons d'aider la Conférence à choisir les approches qui favoriseront le mieux le processus de développement et l'instauration d'un système économique international susceptible d'encourager tous les pays à réaliser leur potentiel.